



PEPINIERES – 2010/14 - 14.06.2010

Avertissement concernant le psylle galligène du frêne, *Psyllopsis fraxini* (Linnaeus)



Nos observations réalisées le 10 juin à Lesdain font état de la présence du psylle galligène du frêne, *Psyllopsis fraxini*, sur *Fraxinus* 'Atlas'.

Plantes-hôtes

Ce ravageur est assez commun aux abords des orées forestières et autres lieux plantés de frênes. On le rencontre sur *Fraxinus* spp.

Description

L'**insecte** est un « psylle » de 3 à 4 mm de long ; les ailes sont transparentes et maculées de noir avec des nervures brunes ; le corps est vert bleuâtre à jaune marqué de noir.

La **larve** est aplatie en forme d'écaille ; elle est aussi de couleur vert bleuâtre clair ; les yeux sont rouges et saillants. Elle se développe en 5 stades.

Biologie

L'hivernation des individus se fait à l'état d'œufs sur les pousses et l'éclosion se produit au débourrement. Les **larves** vivent cachées dans les bords de feuilles qui se recroquevillent vers le bas. Les **adultes** sont présents de juin à octobre.



© I. Colin et M.Tomme

Dégâts

Au sein des **enroulements des bords de feuilles à l'aspect de galle**, les larves sont facilement reconnaissables car elles secrètent une **cire blanche d'aspect laineux** et elles rejettent des gouttes de miellat. Les folioles enroulées jaunissent par la suite, avant de prendre une teinte rouge et brune, ce qui entraîne une chute prématurée de feuilles et une perte de croissance pour l'arbre en cas de forte attaque. **Les dégâts peuvent diminuer la valeur commerciale des arbres de pépinières.**

Attention : les dégâts de ce ravageur pourraient être confondus avec ceux du puceron des frênes américains, *Prociphilus fraxinifolii* (cf « Actua 5, 8 juin 2010 » du PCS, Destelbergen).

Lutte

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les psylles sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 11.06.2008). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « vert »

spinosad : TRACER

30 ml/100 l ; 1 à 3 applications dès l'infestation, maximum 3 applications/an ; zone tampon de 10 m avec technique classique

Code « orange »

spirodiclofen : ENVIDOR

40 ml/100 l ; 1 application/an ; zone tampon de 20 m avec technique classique

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 14.06.2010

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, I. Colin²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W.
Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement. Ces avis sont donnés en fonction de l'état actuel de connaissance, ils ne sont ni impératifs, ni garantis de résultats.